

Petites subventions - Rapport final d'achèvement et d'impact

Instructions : Le CEPF demande à chaque bénéficiaire de rendre compte des résultats et des impacts de son projet à la fin de sa subvention. Pour surveiller les indicateurs globaux du CEPF, le CEPF regroupera les données que vous soumettez avec celles des autres bénéficiaires, afin de déterminer l'impact global de l'investissement du CEPF. Les résultats agrégés de tous les bénéficiaires seront présentés dans notre rapport d'impact annuel et dans d'autres documents de communication. Votre rapport final d'achèvement et d'impact sera publié sur le site Web du CEPF.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Veillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions énumérées ci-dessous.

Nom légal de l'organisation : Cabinet Sami Ben Haj « Thétis-Conseil »

Titre du projet : Development of a Long-term Vision for Civil Society Organizations in Tunisia;

Numéro de subvention : 19-02

Date d'achèvement du présent rapport : 28-10-2022

Hotspot du CEPF : Hotspot de la biodiversité du bassin méditerranéen

Orientation stratégique : SD. 5. Renforcer la communauté de conservation régionale grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les bénéficiaires du hotspot.

Montant de la subvention : 7,415.62 USD

Dates du projet : 01-01-2022 28-10-2022

PARTIE I : Vue d'ensemble

1. Partenaires de mise en œuvre de ce projet (énumérez chaque partenaire et expliquez comment il a été impliqué dans le projet) :

- Associations de protection de la nature, les institutions en rapport avec la conservation (Ministères, organismes sous tutelle)
- Forêts, la Direction Générale de la Pêche
- Les Initiatives nationales, régionales ou internationales
- Les donateurs dans le bassin méditerranéen
- Les bailleurs internationaux

2. Résumez les résultats globaux de votre projet

- Les changements et les impacts induits sont les suivants : les OSC impliquées dans l'élaboration de la vision long à terme en synergie avec les acteurs du secteur privé et de l'état, les résultats seront évalués respectivement i) à travers le nombre de formations organisées pour les OSC engagées dans la conservation de la biodiversité, elles seront consignées dans les rapports de mission, ii) Nombre de mesures instaurées pour favoriser la conservation impliquant les OSC dans les discussions préalables ; source de vérification : nombre de mesures instaurées pour favoriser la conservation impliquant les OSC dans les discussions préalables

3. Décrivez brièvement les progrès réels vers chaque impact prévu à long et à court terme (comme indiqué dans la proposition approuvée).

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3+ ans (comme indiqué dans la proposition

approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Une vision à 25 ans sous la forme d'une Théorie de Changement guide les actions de conservation des acteurs Tunisiens qui sont efficaces, durables et garantissent la conservation de la biodiversité en Tunisie conformément à l'évolution de la législation tunisienne	Pérenniser et renforcer la Société civile en charge de la conservation de la nature sur l'ensemble du territoire tunisien

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Les acteurs (organisations de la société civile) sont impliqués dans la réalisation de la vision à long terme 2- la communication des connaissances relative à la conservation de la biodiversité est assurée (Un système de connaissance relatif à la conservation de la biodiversité est communiqué et utilisé comme outil de sensibilisation)	

4. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Non

PARTIE II : Produits du projet et produits livrables

5. Énumérez chaque produit/produit livrable comme indiqué dans votre proposition approuvée et décrivez les résultats pour chacun d'eux :

#	Description du livrable	Mise à jour des livrables
	Une bibliographie des principaux documents relatifs à la conservation de la nature en Tunisie (articles scientifiques, documents sur les politiques et les tendances, etc.) utilisés dans l'étude documentaire.	
	Un projet de revue de l'état actuel de la société civile en Tunisie et de son développement au cours des 10-15 dernières années. Cet examen devrait se concentrer sur les organisations de la société civile dont la mission est axée sur la conservation, mais il devrait également englober les organisations ayant d'autres missions (par exemple, la santé,	

	l'éducation, la justice sociale) qui contribuent actuellement ou potentiellement aux objectifs de conservation.	
	Une liste des parties prenantes et des contacts dans la région qui seront contactés pendant le processus de consultation, y compris un plan pour les impliquer.	
	Une liste des personnes interrogées (à distance ou lors de réunions en face à face) avec un bref résumé des discussions.	
	Une ébauche d'évaluation des besoins en capacités des OSC, axé sur les OSC de conservation en Tunisie.	
	Une ébauche de projet de Théorie du Changement/feuille de route pour la communauté de la conservation en Tunisie, avec des jalons de 5 ans, couvrant 25 ans avec un accent particulier sur les 10 premières années	
	Une ébauche de stratégie de financement pour les 25 prochaines années	
	Présentations / matériel pour la réunion des parties prenantes pour discuter du projet d'évaluation des besoins en capacités et de la théorie du changement.	
	Un rapport synthétique sur les principales conclusions de la réunion des parties prenantes.	
	Le rapport final comprenant : - la Théorie du Changement/feuille de route finale pour la société civile tunisienne - l'évaluation finale des besoins en capacités des OSC et les opportunités pertinentes pour combler les principales lacunes en matière de capacités - des lignes directrices / une fiche d'information avec des éléments clairs sur "ce qui fait une ONG forte et durable en Tunisie" - une cartographie des donateurs et un plan d'investissement pour l'après-2022, y compris des options réalistes pour le financement à long terme des OSC/projets de conservation.	

6. Veuillez décrire et soumettre tous les outils, produits ou méthodologies qui ont résulté de ce projet ou qui ont contribué aux résultats.

1. Revue bibliographique

2. Dans le but de consolider la théorie de changement, deux questionnaires ont été élaborés pour adresser les principales parties prenantes qui œuvrent dans le domaine de la conservation de la biodiversité en Tunisie, afin de solliciter leur contribution au développement de la vision à long terme pour la Tunisie.

Les étapes :

- Elaboration du questionnaire par les experts
- Révision du questionnaire par le comité consultatif
- Ajustement du questionnaire sur Google Form
- Diffusion du questionnaire sur Google Form pour les OSC & réalisation des entretiens avec des représentants d'OE
- Collecte et analyse des réponses

Les questionnaires adressés aux OSC et aux acteurs des organisations gouvernementales, ont été élaborés sur la base des 5 domaines d'activités décrits par le CEPF :

- Priorité et bonnes pratiques de la conservation
- Capacités des OSC
- Durabilité des financements
- Environnement politique et institutionnel
- Réactivité aux défis émergents

3. **Atelier d'échanges et d'élaboration collective d'e la théorie du changement d'une vision et d'une feuille de route**

PARTIE III : Enseignements, durabilité, sauvegardes et financement

Les leçons apprises

7. **Décrivez les leçons apprises pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que celles liées au développement organisationnel et au renforcement des capacités.**

"Les leçons apprises" sont des expériences que vous avez acquises et qui, selon vous, seraient des succès précieux méritant d'être reproduits ou des pratiques que vous feriez différemment si vous en aviez l'occasion. Considérez les leçons qui pourraient informer la conception et la mise en œuvre du projet, et toute autre leçon pertinente pour la communauté de la conservation. Les directives du CEPF sur les leçons apprises sont disponibles ici : <https://www.cepf.net/sites/default/files/cepf-lessons-learned-guidelines-english.pdf>.

Durabilité / Reproduction

8. Résumez les succès ou les difficultés rencontrés pour assurer la pérennité ou la reproductibilité du projet, y compris toute activité non planifiée susceptible d'accroître la durabilité ou la reproductibilité.

Garanties

9. S'il n'est pas répertorié comme un livrable distinct et décrit ci-dessus, résumez la mise en œuvre de toute action requise liée aux sauvegardes sociales ou environnementales que votre projet a pu déclencher.

Financement supplémentaire

10. Fournissez les détails de tout financement supplémentaire que vous avez obtenu pour soutenir ce projet.

a. Financement supplémentaire total (US\$)

b. Type de financement

Veillez fournir une ventilation du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source.

Donateur	Type de financement	Montant
-		n.a
		n.a
		n.a
		n.a

Commentaires/Recommandations supplémentaires

11. Utilisez cet espace pour fournir tout autre commentaire ou recommandation en relation avec votre projet ou le CEPF.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Contribution aux indicateurs du portefeuille

12. Afin de mesurer les résultats de la stratégie d'investissement du CEPF au niveau des hotspots, le CEPF utilise un ensemble d'indicateurs de portefeuille qui sont présentés dans

le profil d'écosystème de chaque hotspot. Veuillez les énumérer ci-dessous et rendre compte de la ou des contributions du projet à ces indicateurs.

Indicateur	Contribution numérique réelle	Contribution réelle Description

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez rendre compte de tous les indicateurs mondiaux qui se rapportent à votre projet.

13. Avantages pour les particuliers

13a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Indiquez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une formation structurée grâce à votre projet, comme la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture, l'agriculture, les enquêtes biologiques ou la conduite d'une patrouille.

# Nombre d'hommes recevant une formation structurée *	# Nombre de femmes recevant une formation structurée *	Sujet(s) de la formation
-	-	-

**Veuillez ne pas compter la même personne plus d'une fois. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture, et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée doit être de 5.*

13b. Nombre d'hommes et de femmes recevant des prestations en espèces.

Indiquez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une augmentation de leurs revenus ou d'avantages en espèces (monétaires) grâce à votre projet, dans le cadre d'activités telles que le tourisme, la production artisanale, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation de la production halieutique, la récolte de plantes médicinales ou le paiement pour la conduite de patrouilles.

# Nombre d'hommes recevant des prestations en espèces*	# Nombre de femmes recevant des prestations en espèces	Description des avantages
-	-	-

**Veuillez ne pas compter la même personne plus d'une fois. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des prestations en espèces grâce au tourisme, et que 3 d'entre eux ont également reçu des*

prestations en espèces en raison de l'augmentation des revenus due à l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant reçu des prestations en espèces doit être de 5.

14. Zones protégées

Nombre d'hectares de zones protégées créées et/ou étendues

Indiquez le nombre d'hectares de zones protégées qui ont été créées ou étendues grâce à votre projet. Les zones protégées peuvent inclure des réserves privées ou communautaires, des parcs municipaux ou provinciaux, ou d'autres désignations où la conservation de la biodiversité est un objectif de gestion officiel.

Nom de l'AP*	Pays(s)	Original # Nombre d'hectares**	# Nombre d'hectares nouvellement protégés	Année de la déclaration légale/expansion	Longitude***	Latitude***
-						

* Si possible, veuillez fournir un fichier de forme de la zone protégée au CEPF.

** Saisissez la taille totale originale, sans tenir compte des résultats de votre projet. Si la zone protégée n'existait pas avant votre projet, inscrivez zéro.

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier shapefile au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes dans l'hémisphère sud et les longitudes dans l'hémisphère ouest doivent être indiquées par un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude : -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre zone protégée, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez « What's here ? », puis copiez la latitude et la longitude qui apparaissent dans la fenêtre popup.

15. Gestion des zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de zones clés pour la biodiversité (KBA) dont la gestion a été améliorée.

Indiquez le nombre d'hectares de ZAA dont la gestion a été améliorée, où des résultats tangibles ont été obtenus pour soutenir la conservation, grâce à votre projet. Les exemples de gestion améliorée incluent, mais ne sont pas limités à : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensité du colletage, l'éradication des espèces envahissantes, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques agricoles/pêche durables. N'enregistrez pas la totalité de la zone couverte par le projet – n'enregistrez que le nombre d'hectares dont la gestion a été améliorée.

Si vous avez enregistré une partie ou la totalité d'une KBA comme nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées », et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez enregistrer le nombre d'hectares correspondant à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la KBA	Code de la ZAC à partir du profil de l'écosystème	# Nombre d'hectares améliorés *
-		
-		

* Ne comptez pas les mêmes hectares plus d'une fois. Par exemple, si 500 hectares ont été améliorés grâce à la mise en œuvre d'un régime de gestion des incendies la première année, et que 200 de ces mêmes 500 hectares ont été améliorés grâce à l'élimination des espèces envahissantes la deuxième année, le nombre total d'hectares dont la gestion a été améliorée sera de 500.

16. Paysages de production

Nombre d'hectares de paysage de production avec une gestion renforcée de la biodiversité

Veillez indiquer le nombre d'hectares de paysages de production dont la gestion de la biodiversité a été renforcée grâce à votre projet. Un paysage de production est défini comme un paysage où se pratique l'agriculture commerciale, la sylviculture ou l'exploitation de produits naturels.

- Pour qu'une zone soit considérée comme ayant "renforcé la gestion de la biodiversité", elle peut bénéficier d'un large éventail d'interventions telles que la mise en œuvre de meilleures pratiques et de lignes directrices, l'introduction de systèmes d'incitation, la certification de sites/produits et l'introduction de réglementations en matière de récolte durable.
- Les zones protégées ne sont pas incluses dans cet indicateur, car leurs hectares sont comptabilisés ailleurs.
- Un paysage de production peut inclure une partie ou la totalité d'une ZAC non protégée.

Nom du paysage de production	# Nombre d'hectares avec une gestion renforcée**	Latitude***	Longitude***	Description de l'intervention
-				
-				
-				

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournir un bref nom descriptif pour le paysage.

**Ne pas compter les mêmes hectares plus d'une fois. Par exemple, si 500 hectares ont été renforcés grâce à la certification la première année, et que 200 de ces mêmes 500 hectares ont été renforcés en raison de nouvelles règles de récolte la deuxième année, le nombre total d'hectares renforcés à ce jour serait de 500.

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier shapefile au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes dans l'hémisphère sud et les longitudes dans l'hémisphère ouest doivent être indiquées par un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude : -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre paysage de production, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre paysage de production et sélectionnez « What's here ? », puis copiez la latitude et la longitude qui apparaissent dans la fenêtre contextuelle.

17. Avantages pour les communautés

Le CEPF veut enregistrer les avantages non monétaires reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus parce que les avantages sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes de chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type d'avantages reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à votre projet. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

Veuillez fournir des informations sur toutes les communautés qui ont bénéficié du projet depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer d'un x)							Pays de la communauté	Type de prestation (marquer d'un x)								# Nombre de bénéficiaires		
	Petits propriétaires terriens	Économie de subsistance	Peuples indigènes/ethniques	Pastoralistes / peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autres*		Accès accru à l' eau potable	Sécurité alimentaire accrue	Accès accru à l' énergie	Accès accru aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Une résilience accrue au changement	Amélioration du régime foncier	Meilleure reconnaissance des	Amélioration de la représentation et de la prise de décision dans les	Amélioration de l' accès aux services	# Nombre d' hommes et de garçons qui en bénéficient	# Nombre de femmes et de filles qui en bénéficient
-																			
-																			
-																			

*Si vous avez coché "Autre" pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18. Politiques, lois et règlements

Faites un rapport sur les politiques, les lois et les règlements contenant des dispositions relatives à la conservation qui ont été promulgués ou modifiés, suite à votre projet. Les "politiques" sont des déclarations d'intention officiellement adoptées ou poursuivies par un gouvernement, y compris au niveau sectoriel ou sous-national. Les "lois et règlements" sont des règles ou des ordres officiels, prescrits par une autorité. Toute loi, règlement, décret ou ordonnance peut être inclus.

18a. Nom, portée et thème de la politique, de la loi ou du règlement qui a été modifié ou adopté à la suite de votre projet.

Non.	Nom de la loi, de la politique ou du règlement	Portée (marquer d'un x)			Sujet(s) abordé(s) (marquer d'un x)															
		Local	National	International	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêche	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Zones protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce des espèces	Autres*
1	-																			
2																				
...																				

* Si vous avez choisi "autre", veuillez donner une brève description des principaux sujets abordés par la politique, la loi ou le règlement.

18b. Pour chaque loi, politique ou règlement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées en fonction du numéro qui lui a été attribué.

Non.	Pays(s)	Date de promulgation/ modifié MM/DD/YYYY	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	-			
2				
3				

19. Pratiques respectueuses de la biodiversité

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques favorables à la biodiversité

Veillez énumérer les entreprises qui ont adopté des pratiques favorables à la biodiversité grâce à votre projet. Les entreprises peuvent prendre différentes formes, mais dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique favorable à la biodiversité est une pratique qui préserve ou utilise les ressources naturelles de manière durable.

Non.	Nom de la société	Description des pratiques favorables à la biodiversité adoptées pendant le projet	Pays où la pratique a été adoptée par l'entreprise
1	-		
2			
...			

20. Réseaux et partenariats

Nombre de réseaux et/ou de partenariats créés et/ou renforcés

Faites état de tous les réseaux ou partenariats entre et parmi les groupes de la société civile et d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à votre projet. Les réseaux/partenariats doivent avoir un avantage durable au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables. Voici quelques exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durables, un réseau de journalistes environnementaux, un partenariat entre une ou plusieurs ONG et un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur les terres privées, ou un groupe de travail axé sur la conservation des reptiles.

N'indiquez pas les partenariats que vous avez formés avec d'autres pour mettre en œuvre ce projet, à moins que ces partenariats ne se poursuivent après la fin de votre projet.

Non.	Nom du réseau / partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il permis de créer ce réseau/partenariat ? O/N	Pays couverts	Objectif
1	-				
2					

...					

21. Mécanisme de financement durable

Dressez la liste des mécanismes de financement durable créés ou soutenus par votre projet. Les mécanismes de financement durable génèrent des fonds pour le long terme (généralement cinq ans ou plus). Ils comprennent, sans s'y limiter, les fonds fiduciaires pour la conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) et d'autres systèmes de revenus, de droits ou de taxes qui génèrent des fonds à long terme pour la conservation. Pour être inclus, un mécanisme doit fournir des fonds pour la conservation.

21a. Détails sur le mécanisme

Non.	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date d'établissement* *	Description***	Pays
1	-				
2					
3					

*Veuillez fournir une description succincte de la mission du mécanisme.

**Veuillez indiquer la date à laquelle le mécanisme de financement durable a été officiellement créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, fournissez une meilleure estimation.

***Description, telle que fonds fiduciaire, dotation, système de PSE, système d'incitation, etc.

21b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré précédemment, veuillez fournir les informations demandées en fonction du numéro qui lui a été attribué.

NON.	Intervention du projet (marquer d'un x)			Le mécanisme a-t-il déboursé des fonds pour des projets de conservation ?
	Création d'un mécanisme	Soutien d'un mécanisme existant	Création et soutien d'un nouveau mécanisme	
1				
2				
3				

22. Espèces de la liste rouge

Si le projet a inclus des interventions directes de conservation qui ont bénéficié à des espèces globalement menacées (CR, EN, VU), selon la liste rouge de l'UICN, ajoutez les espèces ci-dessous.

Parmi les exemples d'interventions, citons : la préparation ou la mise en œuvre d'un plan d'action de conservation, les programmes de reproduction en captivité, la protection de l'habitat des espèces, la surveillance des espèces, les patrouilles pour mettre fin au trafic d'espèces sauvages et l'élimination des espèces envahissantes.

Genre	Espèce	Nom commun (anglais)	Statut (VU, EN, CR ou éteint à l'état sauvage)	Intervention	Tendance de la population sur le site (en augmentation, en diminution, stable ou inconnue)
--					

Partie V. Partage de l'information et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à mener des opérations transparentes et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les leçons apprises et les résultats. Les rapports finaux d'achèvement et d'impact sont disponibles sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin électronique et d'autres communications.

Fournissez les coordonnées de votre organisation (nom de l'organisation et adresse électronique générique) afin que les parties intéressées puissent demander de plus amples informations sur votre projet.

Nom de l'organisation : Cabinet Sami Ben Haj « Thétis Conseil »

Adresse électronique générique : sbh@thetis-conseil.com